

et les modifications de territoires des diocèses, étant vitales pour l'Eglise, font que l'organe chargé de les trancher prend la première place.

— Le pape gardant cette préfecture a pris comme secrétaire le cardinal de Lai, le plus jeune, comme création, des membres du Sacré-Collège. Mais si on peut dire que cette nomination est l'objet d'une préférence marquée du Souverain-Pontife, d'autre part, cette préférence est méritée. Le pape avait, selon les anciennes habitudes des Congrégations, deux secrétaires d'importants dicastères à nommer cardinaux, il a choisi Mgr de Lai, qui était moins ancien que l'autre dans la carrière. Puis quand Mgr de Lai a été créé cardinal le pape s'est empressé de lui confier certaines missions spéciales, des délégations particulières qui témoignaient de la confiance qu'il avait dans son activité et son habileté en affaires. Il est aujourd'hui secrétaire de la Consistoriale, mais d'une part il a été longtemps secrétaire de la Congrégation du Concile, charge qui le disposait à ces nouvelles attributions ; de l'autre précisément par l'influence et les relations que lui donnait cette position, il avait été en contact avec presque tous les membres de l'épiscopat, ceux qui relèvent de la Propagande exceptés.

— La Congrégation des Evêques et Réguliers devient simplement celle des Réguliers. Toutes les fois que ceux-ci auront un différend entre eux, ou, ce qui est plus fréquent, avec les ordinaires des divers lieux où ils résident, la Congrégation est dessaisie et c'est à la Rote qu'ils s'adresseront pour obtenir justice. Jadis, pour tenir la balance égale, si le cardinal préfet était régulier, le secrétaire était un prélat séculier, et inversement. Maintenant que ce dicastère ecclésiastique est uniquement consacré à la vie régulière, ce dualisme n'avait plus sa raison d'être. Aussi le cardinal préfet sera un capucin, l'Eminentissime cardinal Vivès, et le secrétaire appartiendra à l'ordre de Saint-Benoît. C'est dom Laurent Janssens, recteur